

15/3/74 2110 D2 23/4/73

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 Novembre 1973.

L'an mil neuf cent soixante treize, le vingt trois à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY, légalement convoqué le 16 Novembre 1973, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE -
VIOLETTE - LEON - NICE - Maires-Adjoints - BERNIER - DHONT -
DUMAS - DENEUX - JUDITH - PERTIN - HOT - CHANGENET - BACA -
FRANCO - Mme CALLIGARO - M. BRES - Mlle ARCHENAUULT -

POUVOIRS : M. IHORTY à M. CHAMPAGNE
M. RABIER à M. VIOLETTE

ABSENTS EXCUSES : M. GIBERT & M. GILLES -

Le Procès Verbal de la séance précédente est adopté.

- Le Président ouvre la séance et rappelle que c'est la première réunion depuis le décès de Monsieur DENEUX Marcel, ancien Maire-Adjoint et père de leur Collègue.

- Monsieur JUDITH rend un hommage particulier à son proche collaborateur.

- Monsieur ROBERT demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence et d'y associer la mémoire de Monsieur COLAS fondateur de l'Association " Les Artistes de Notre Région ".

- Le Président demande au Conseil Municipal d'accepter la démission de Monsieur BERNIER de la 2ème Commission.

Adopté.

DELIBERATION 1.290.73.

- Compte Administratif 1972 -

- Monsieur CHAMPAGNE, Maire-Adjoint assure la Présidence de la séance.

- Le Compte-Administratif 1972 présenté par Monsieur Jean-Jacques ROBERT :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses :2.623.736,15 F.
- Recettes :2.914.676,44 F.

soit un excédent ordinaire de clôture de:

..... 290.940,29 F.

- Section d'Investissement -

- Dépenses :3.488.576,24 F.
- Recettes :4.269.802,75 F.

soit un excédent extraordinaire de
clôture de : 781.226,51 F.

- Adopté.

- Le Compte de Gestion du Receveur arrêté aux mêmes chiffres
n'appelle aucune observation, ni réserve.

- Budget Supplémentaire 1973 -

- Monsieur Jean-Jacques ROBERT reprend la Présidence et pré-
sente le Budget Supplémentaire.

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses..... 590.557,78 F.
- Recettes..... 590.557,78 F.

- Section d'Investissement :

- Dépenses : 378.152,68 F.
- Recettes : 378.152,68 F.

Adopté.

DELIBERATION 1.257.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Médaille de la Ville -

- Dès le 4 Juillet, l'Administration des monnaies et médailles,
11, Quai de Conti à Paris, par le truchement de la Trésorerie
Générale de l'Essonne établissait un projet de médaille de
la Ville de MENNECY représentant à l'avvers la Porte de Paris
avec la perspective de l'Eglise Saint-Pierre, le revers
m'étant inconnu.

- Le coût de l'outillage en 68 m/m serait de1.500,00 F.

- Le prix unitaire de chaque médaille en
bronze serait de 21,00 F.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le prix unitaire de chaque médaille en argent serait de180,00 F.

Le délai d'exécution serait de trois mois à dater de la commande.

La Commission des Finances a approuvé ce projet en laissant le soin au Conseil Municipal, s'il veut bien autoriser cette fabrication, de déterminer le nombre d'exemplaires à commander.

- Le Conseil Municipal décide l'acquisition de 25 médailles en bronze,

- dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 1974.

DELIBERATION 1.258.73. - Rapporteur Monsieur NICE -

- La Mutuelle des Elus et des Collectivités Locales nous demande une subvention,

- La Commission propose une subvention de 50,00 Francs.

Adopté pour le Primitif 1974.

DELIBERATION 1.259.73. - Rapporteur Monsieur CHAMPAGNE -

- Le Budget du séjour linguistique de 1973 s'équilibre en recettes et en dépenses à 33.600,00 Francs,

- La subvention de la Commune étant de 10.000,00 Francs,

- Le Conseil Municipal demande à la 3ème Commission d'étudier une diminution de la participation par enfant pour #974.

DELIBERATION 1.268.73. - Rapporteur Monsieur CHAMPAGNE -

- 1/2 Pension C.E.S. -

- La Commission propose de maintenir le prix unique de 190,00 Francs pour le 1er trimestre et de pratiquer à partir du 1er Janvier 1974 le tarif du C.E.S. nationalisé de Ballancourt-sur-Essonne, soit :

- 3ème et 4ème.....207,60 F.
- 5ème et 6ème.....186,90 F.

Adopté.

DELIBERATION 1.269.73. b-

- Restaurant Municipal Scolaire Primaires et Maternelles -

- La Commission propose de porter le prix du repas à 4,00 F. à dater du 1er Janvier 1974.

Vu, Evg le 14.12.73
Pour le Préfet de
Sous Préfet de l'Aut
d'Évg
Jacques Trombert

Vu
Evg le 14.12.73
Pour le Préfet
de S. Préfet de
l'Aut d'Évg
J. Trombert

15/3/74 2110 D2 12/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Messieurs DUMAS, DHONT, CHANGENET, NICE demandent que soit étudié un tarif dégressif en fonction du quotient familial.

- Monsieur BERNIER estime qu'il est difficile de ne pas suivre l'augmentation du coût de la vie.

- Madame CALLIGARO, trouve important aussi dans une famille le nombre d'enfants qui fréquentent la cantine.

- Monsieur HOT est pour l'augmentation à 4,00 Francs.

- Une réunion commune 1ère et 3ème Commission va étudier l'application possible du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le tarif de 4,00 Francs pour le Restaurant Municipal Scolaire à dater du 1er Janvier 1974.

DELIBERATION 1.261.73. - Rapporteur Monsieur VIOLETTE -

- La Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage par lettre du 10 Juillet 1973 nous informe que le prix du mètre cube d'eau potable à leur facturation à l'échéance du 1er Juillet 1973, calculé conformément au contrat pour la gestion du Service des Eaux, ressort, aux valeurs suivantes :

- Abonnement.....P = 1,0165 H.T.

- Excédent.....P = 0,9988 H.T.

Dont acte.

DELIBERATION 1.262.73. - Rapporteur Monsieur VIOLETTE -

- Eclairage des Grands Axes Routiers - Convention E.D.F.

- Pour la mise en service du tronçon d'éclairage public de la Route Nationale 191 réalisé par la Société FORCIUM ainsi que celui réalisé par SPIE-BATIGNOLLES une convention doit être passée avec les communes d'ORMOY, et du COUDRAY-MONTCEAUX.

- Il a été convenu ce qui suit :

1°) - Les trois Maires soussignés acceptent d'un commun accord de désigner la Commune d'ORMOY, comme seul interlocuteur auprès des différents services E.D.F. pour l'éclairage public Route Nationale 191, installé sur le territoire des trois communes.

2°) -ELECTRICITE DE FRANCE assurera la répartition des consommations d'éclairage et leur facturation entre les trois communes comme suit :

- ORMOY puissance installée 20 Kw

- COUDRAY-MONTCEAUX puissance installée 11 Kw

- MENNECY puissance installée 18 Kw

15/3/74 21/10/73 1/2/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Si une modification intervenait dans l'une des trois communes, cette convention serait révisée.

- Monsieur DHONT pense souhaitable que la commune intervienne pour que les factures de cette société soient plus explicites et sérieuses.

DELIBERATION 1.263.73. - Rapporteur Monsieur ROBERT -

- Communication sur l'assurance accident du camion de la Commune.

Dont acte.

DELIBERATION 1.264.73. - Rapporteur Monsieur NICE -

- La garantie " Dégâts des Eaux " sur les différents risques appartenant à la Commune peut être assurée par La Union et le Phénix Espagnol à concurrence d'un capital de 10.000,00 Francs moyennant une prime nette de 120,00 Francs par risque.

- La Commission propose d'exporter cette étude devant le coût élevé de la prime qui n'est pas en rapport avec le risque.

- Approuvé.

DELIBERATION 1.265.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Location des locaux des Sapeurs-Pompiers -

- A la suite de mon rapport 1.251.73 contestant l'estimation des Domaines fixant à 4.800,00 Francs le loyer des garages du matériel de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, rue de la Sablière et le détenant à 7.200,00 Francs, le Service Départemental de protection contre l'incendie nous informe par lettre en date du 24 Août 1973 que la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne consent à majorer son précédent chiffre de 10% ce qui porterait la location à 5.300,00 Francs annuels.

La Commission des Finances s'étant entendue dire par Monsieur le Maire que les Services Fiscaux ne sauraient revenir sur cette estimation, déplore cette intransigeance, mais dans le souci de recevoir rapidement la recette de cette location, propose d'établir le bail au prix de 5.300,00 Francs par an à dater du jour de la départementalisation des Services Communaux de protection contre l'incendie en 1972.

- Monsieur ROBERT précise que malgré cette position ferme de l'Administration le Conseil Municipal n'est pas obligé de s'incliner.

- Messieurs CHAMPAGNE, NICE, DENEUX, PERTIN, BACA, FRANCO, BRES, Mme CALLIGARO demandent que le Maire refuse cette nouvelle estimation, Monsieur BERNIER insiste pour que le bail soit conclu avec une clause d'indexation des loyers.

- Messieurs LEON, DUMAS, DHONT, CHANGENET s'abstiennent.

15/3/74 21/10/73 12/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1.266.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Redevance d'Assainissement -

- La Société Lyonnaise des Eaux nous remet le 28 Août 1973 le décompte de la redevance d'assainissement perçue au titre du 1er semestre 1973.

- Elle se compose :

1°) - d'un rappel de 1972 pour augmentation de tarif de 0,30 F. porté à 0,50 F. soit :

- 45710 M3 à 0,20 F. =9.142,00 F.

2°) - du produit de la taxe à 0,50 sur
71517 M3 à 0,50 F. =35.758,50 F.

3°) - du produit de la taxe à 0,60 sur
50668 M3 à 0,60 F. =30.400,80 F.

Total.....75.301,30 F.

dont il faut déduire des annulations.

161 M3 à 0,30 F. = 48,30F.

soit un montant net de75.253,00 F.

qui a été versé ce 28 Août 1973 dans les caisses de la Perception de MENNECY.

Comme il a été prévu au Budget Spécial d'assainissement de 1973 une recette, sous l'article 7010 de 210.000,00 Francs pour assurer le service de la dette relative à cet assainissement, il faudrait que la recette du 2ème semestre s'élève à 135.000,00 F. soit, la vente par la Société Lyonnaise des Eaux de 225.000 mètres cubes d'eau alors qu'il n'en a été vendu que 122.000 mètres cubes au cours du 1er semestre.

Si ce chiffre n'était pas atteint il y aurait un grave déséquilibre.

- Monsieur le Maire ne partage pas le point de vue du rapporteur, le 1er semestre étant calculé sur une consommation forfaitaire.

DELIBERATION 1.267.73. - Rapporteur Monsieur CHAMPAGNE -

- Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Versailles nous informe qu'il verse au Receveur Municipal le crédit de 22.000,00 Francs affecté par le Conseil Général au 1er équipement de la SES du CES du Parc de Villeroy.

Dont acte.

DELIBERATION 1.268.73. - Rapporteur Monsieur NICE -

- La Commission Départementale a décidé d'allouer à notre

15/3/74 2110 D3 1/2/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune une subvention de 600,00 Francs pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale en 1973.

Dont acte.

DELIBERATION 1.269.73. - Rapporteur Monsieur CHAMPAGNE -

- La Commission Départementale a décidé d'allouer à notre Commune une subvention de 10.878,31 Francs pour le remboursement d'annuités d'emprunts contracté pour des constructions scolaires du 1er degré entre le 7/2/53 et le 30/4/65.
Dont acte.

DELIBERATIONS 1.270.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT

- Le Syndicat Interdépartemental pour le personnel des Collectivités Locales nous propose de traiter sur ordinateur les dossiers administratifs et la paye du personnel communal.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne tous pouvoirs au Maire pour utiliser ce service.

DELIBERATION 1.271.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Loyer de la Caserne de Gendarmerie rue de la République -

- Le Chef d'Escadron HENTZ commandant le groupement de gendarmerie de l'Essonne communique le 12 Octobre 1973 l'acte de location de la caserne 4, rue de la République.

Cette location est consentie au prix de :

- 12.765,36 Francs - annuels

- Le paiement du loyer du 4ème trimestre 1973 de :

- 3.191,34 Francs -

- Il se trouve augmenté d'un rappel pour la période du 1er Décembre 1972 au 30 septembre 1973 se montant à :

- 3.628,99 Francs -

- Ce qui donnera un paiement à l'échéance de :

- 6.820,33 Francs -

L'article 714 de notre Budget Primitif en sera donc influencé favorablement.

Dont acte.

DELIBERATION 1.272.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- La Commission des Finances a étudié une demande de subvention complémentaire de 10.000,00 Francs pour l'Ecole de Musique qui fonctionne dans le cadre de la Fanfare de MENNECY,

- Après en avoir délibéré,



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire de 5.000,00 Francs à la Fanfare de MENNECY pour l'Ecole de Musique et dit que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

DELIBERATION 1.273.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Comité d'action sociale pour le personnel -
- La Commission des Finances a été saisie d'une proposition émanant de cet organisme pour l'inscription du personnel communal à un fonds d'action dispensant des aides matérielles, telles que :

- Participation aux événements familiaux (naissances, mariages, décès) aide aux vacances, aide aux cas sociaux, prêts sociaux, avec aussi comme objectif la création de Maisons de repos et de Retraite.

- La cotisation demandée pour chaque agent est de :

- 54,00 F. annuels dont 30,00 F. à la charge de la Collectivité et 24,00 F. à la charge de l'agent.

- La Commission des Finances, bien que considérant que la charge communale sera assez lourde si cette mesure doit être étendue à tout le personnel, est favorable, en principe, à l'adhésion. Elle demande que le personnel soit consulté. Au cas d'acceptation, le Conseil Municipal en déciderait en dernier ressort.

- Les conclusions de la 1ère Commission sont adoptées.

DELIBERATION 1.274.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Nouveaux prix d'enlèvement des ordures ménagères -

- Par lettre en date du 10 Septembre 1973 l'Omnium de Transports et de Nettoyement arguant d'une augmentation de notre population qu'elle évalue à 5000 habitants en Avril 1973 et se référant à l'article 16 du cahier des charges qui prévoit l'incidence financière résultant de la progression de la population desservie, fixe à partir du 1er Juillet 1973 la redevance annuelle à 123.085,00 Francs, toutes taxes comprises.

Le rapporteur disant que la taxe perçue autaux de 900% prévoyait une ressource que le Budget Primitif à fixée à 165.000,00 F. et qui a été nettement supérieure puisque son rendement a été de 264.439,00 Francs, estime que le relèvement du coût de la collecte sera aisément supporté par l'article 7051, quoique Monsieur le Maire ayant indiqué que les frais de décharge à MONTAUBERT s'élèvent actuellement à près de 5.000,00 Francs mensuels.

- La Commission des Finances invite donc le Conseil Municipal à ratifier le nouveau contrat.

Adopté.



*VU, Evry, le 14-12-73
pour le Préfet le
Docteur Piéret de l'Arondis
sement d'Evry
Jacques Trombent*

15/12/74 21/10/73 1/12/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1.276.73 - Rapporteur Monsieur CHAMPAGNE -

- Mise en ordre de certaines archives -
- Le Service des Archives Départementales Communales et Hospitalières nous demandent la mise en ordre de certaines archives.
- Monsieur Le Maire doit prendre les mesures nécessaires pour ce faire.

DELIBERATION 1.277.73. - Equipements sportifs et sociaux éducatifs du 7ème plan - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Le Secrétariat d'Etat auprès du premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a envoyé le 24 Octobre 1973 une circulaire demandant que les collectivités fassent connaître leurs besoins en équipements pour que leur inscription soit éventuellement faite dans le cadre du 7ème plan qui se prépare en ce moment.
- Le Rapporteur demande que soit inscrit la création d'un terrain d'athlétisme complet avec insertion en son centre d'un terrain de rugby sur le plateau en haut de l'allée des Sycomores dans le Parc de Villeroy, le plateau s'élargit à la suite du déversement de la terre provenant de l'assainissement de la Zone Pavillonnaire, et de l'exutoire traversant le L'accroissement de notre population et l'importance de l'effectif des jeunes pratiquant l'athlétisme justifie, la création d'un ensemble de cette nature, notre Ville ne possédant qu'un embryon d'installations d'athlétisme où la discipline ne s'exerce qu'incomplètement.

Il souhaite que le Conseil Municipal veuille bien en délibérer et faire inscrire le projet au 7ème plan.

Adopté.

DELIBERATION 1.278.73. - Rapporteur Monsieur CHAMPAGNE -

- Création d'emploi -
- Le Conseil Municipal,
- Considérant l'importance prise par le Restaurant Municipal Scolaire de la Verville,
- décide la création de trois postes de Femme de Service au Restaurant Municipal Scolaire de la Verville,
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

DELIBERATION 1.279.73 - Rapporteur Monsieur NICE -

- Demande de Subvention -
 - Le Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre demande l'inscription d'une subvention de 50,00 Francs au Primitif 1974.
- Adopté.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1.280.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Brochure VILLEROY -

- Le coût de la brochure-guide de Villeroy s'étant élevé à 8,22 Francs l'exemplaire, son prix de vente peut être fixé à 10,00 Francs.

La dépense sera réglée par imputation à l'article 663 "Documentation Générale" qui sera doté supplémentairement par prélèvement sur fonds libres.

Adopté.

DELIBERATION 1.283.73. - Rapporteur Monsieur DHONT -

- L'achat d'un aspirateur de feuilles est nécessaire pour l'entretien des espaces verts et du Centre des Loisirs pour un montant de :

- 4.800,00 Francs -

Adopté.

DELIBERATION 1.284.73. - Rapporteur Monsieur DHONT -

- Achat d'une camionnette -

- Pour le bon fonctionnement du service d'entretien des espaces verts le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une camionnette d'occasion 1200 Kgs au prix de :

- 2.000,00 Francs -

- dit que les crédits sont inscrits à l'article 214 "Matériel de Voirie" en section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice en cours.

DELIBERATION 1.285.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- Rattachement des salaires - personnel mensualisé et à l'heure sur l'augmentation du traitement des Agents Titulaires -

- Le Conseil Municipal,

- décide d'accorder au personnel mensualisé et à l'heure les augmentations en pourcentage accordées aux Agents Titulaires à dater du 1er Janvier 1974.

DELIBERATION 1.286.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- Insuffisance de Crédits exercice 1972 - Demande d'autorisation spéciale -

- Le Conseil Municipal,

- décide de prélever sur les fonds libres de la Commune pour compléter les insuffisances de crédits :

Vu
Envy le 20-11-73
Pour le Préfet
Le Sous-Préfet de
l'Arr. d'Evry
J. Trombert

15/12/74
11/2/74
2110 D3

Envoyé le 26 Déc 1973

P. le Préfet de la Seine

de l'Arrondissement d'Evry

Jacques Leroy

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Chapitre 60.....	33.939,80 F.
- Chapitre 63.....	11.400,00 F.
- Chapitre 67.....	88.173,87 F.
- Chapitre 26.....	250,00 F.
- Chapitre 214...M.A.L.C.....	2.515,08 F.
Mairie.....	520,00 F.
Sapeurs-Pompiers.....	252,40 F.

en ce qui concerne l'exercice clos de l'année 1972.

DELIBERATION 1.288.73. - Rapporteur Monsieur JUDITH -

- Relèvement des taux maximum des indemnités de fonctions des Maires et des Maires-Adjoints -

- Le Conseil Municipal,

- Considérant le Décret N° 73 858 du 6 septembre 1973 qui modifie le tableau figurant à l'article 87 du Code de l'Administration Communale en ce qui concerne les indices (nets anciens) de références des indemnités susceptibles d'être allouées aux Maires et aux Adjoints des Communes pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

- décide d'adopter le nouveau barème d'indemnité du Maire et des Adjoints à dater du 1er Octobre 1973 soit la 5° catégorie, indice net ancien 174 pour le Maire et, 45% pour les Adjoints.

- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 666 du Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

DELIBERATION 1.278.72. -

- Création d'emploi - Ecole Maternelle La Verville -

- Le Conseil Municipal,

- considérant que les 6 classes de l'Ecole Maternelle de la Verville sont maintenant ouvertes.

- décide la création :

- de deux postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles,

- d'un poste de Femme de Service des Ecoles

à dater du 1er Novembre 1973.

- dit que les crédits sont inscrits au chapitre 61 du Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1.289.73. -

- Résultat du Recensement Complémentaire -

- En 1971.....4.499 Habitants.
- Recensement complémentaire au
31 Octobre 1973.....1.244 Habitants.

Total.....5.743 Habitants.
- Nouvelle population fictive..... 544 Habitants.

- Construction de logements :

- Nouveaux depuis 1971..... 595
- En construction..... 136
- Nombre de logements occupés dans
les quartiers Verville-Villeroy.. 535
- Nombre de logements construits... 762

DELIBERATION 1.290.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- Acquisition de tableaux -
- Pour encourager la manifestation du Salon des Artistes de
notre Région,
- décide,
- l'acquisition de 2 tableaux exécutés par des enfants du
pays.

DELIBERATION 2.180.73. - Rapporteur Monsieur VIOLETTE -

- Affaires culturelles -

- Un nouvel architecte des Bâtiments de France, Monsieur
MOLLINS, s'occupe du Département. Il a l'intention d'organiser
les méthodes de travail permettant le respect de l'environ-
nement et de l'architecture en liaison avec les élus et les
administrations.

Sa principale préoccupation sera la sauvegarde des sites
et l'intégration de l'architecture dans le site.

Ceci serait valable en ce qui concerne, le Parc de Villeroy
et le fond de la vallée.

Les permis de construire en bordure pourraient donc faire
l'objet de réserves appropriées.

Le Conseil Municipal apprécie cette information.

DELIBERATION 2.181.73. - Rapporteur Monsieur DENEUX -

- L'Eclairage de la Porte de Paris -

15/3/24 21/10 D2 11/2/24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- A l'occasion de la restauration de la Porte de Paris, des supports d'éclairage ont été supprimés. Il s'agit de définir la nouvelle orientation.

1°) - Statu-quo

2°) Changement des lampadaires.

- La Commission ne retient pas le projet FORCLUM. Les deux candélabres proposés pourraient être fournis par l'Entreprise SPIE-BATIGNOLLE qui doit entreprendre l'éclairage de la Route Nationale 191.

- Le dossier est renvoyé en commission pour nouvelle étude.

DELIBERATION 2.181.73. - Rapporteur Messieurs VIOLETTE - PERTIN - BRES -

- Implantation des Sociétés TROWAL - SAPCO - MEYER -

- La deuxième tranche de la Jeannotte, Clos Renault, commence simultanément en bordure du Chemin de Tournenfiles et de la Route Nationale 191.

Nous avons réservé une surface d'activité.

L'usine LEDOUX s'est installée, et à côté s'installera SAPCO, ainsi que la Société TROWAL et la Société MEYER.

1°) - Assainissement à étudier conjointement avec raccord sur le réseau H.I.M.

2°) - Voirie, eau, éclairage, réalisés en commun avec une participation financière des entreprises au prorata de la surface.

3°) - Carrefour Route Nationale 191, Chemin de Tournenfiles réalisé avec le concours de ces entreprises et de celles situées sur la Commune d'ORMOY/

Dont acte.

Dont acte.

DELIBERATION 2.185.73. - Rapporteur Monsieur DUMAS -

- Acquisition d'une balayeuse-ramasseuse -

- La 2ème Commission avait demandé un dossier plus étoffé.

Une réunion mixte Finances-Travaux s'est réunie le 21 Novembre à 15 Heures pour examiner le matériel proposé par 3 Sociétés.

- PAMAC

- LE MATERIEL DE VOIRIE

- GUTBROD



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- après une étude des caractéristiques de chaque véhicule la Commission a retenu celui présenté par la Société " Le Matériel de Voirie " soit une Balayeuse-Ramasseuse type "B.R. 72 CONCORDE" au prix T.T.C. de :

- 175.112,00 Francs -

frais de transport et d'immatriculation compris.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, l'acquisition de ce véhicule,

- Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 1974 sur fonds d'emprunts.

DELIBERATION 2.186.73. - Rapporteur Monsieur PERTIN -

- Lotissement du Clos Renault -

- Un complément d'assainissement est demandé par les co-propriétaires du lotissement du Clos Renault pour un montant de travaux compris entre 75.000,00 Francs et 90.000,00 Francs, la Commission " 2ème " a émis un avis favorable.

- La première Commission précise qu'un emprunt devra être contracté et recouvré sur les intéressés comme pour la première partie de l'opération.

- Le Conseil Municipal approuve le supplément de travaux demandé par les Co-Propriétaires de la Zone Pavillonnaire du Clos Renault.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le marché et contracter l'emprunt nécessaire pour cette réalisation.

DELIBERATION 2.187.73. - Rapporteur Monsieur BRES -

- Programmation du Gymnase Verville - COSEC -

- Dans sa lettre du 23 Juillet 1973 Monsieur le Sous-Préfet nous informe que la programmation du Gymnase Type C (COSEC) envisagé dans le cadre de la Z.A.C. de la Verville n'a pas été prévue au programme 1973 et qu'il s'efforcera de la faire programmer en 1974.

Dont acte.

Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 1^{er} Bureau
N° 00031 Vu et Approuvé
le 17-01-74. Le Préfet
Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur de l'Administration
Commune de Menecy
Signé
20323
Béner-Levrault, Nancy

DELIBERATION 2.188.73. - Rapporteur Monsieur DENEUX -

- Adduction d'eau Chemin des Chèvres - rue du Rû -

- L'étude est présentée par la Direction Départementale de l'Agriculture :

- Chemin des Chèvres230 M en diamètre 150

- Rue du Rû.....225 M en diamètre 150

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pour un montant estimatif prévisionnel de :

- 55.000,00 Francs -

- Le Conseil Municipal approuve le projet et demande une réalisation rapide,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le marché,
- dit que les crédits sont prévus dans le cadre du programme subventionné de 500.000,00 Francs de renforcement.

DELIBERATION 2.189.73. -

- Lotissement rue Jean-Jaurès -

- Vous vous souvenez des difficultés que nous avons eues avec Monsieur GODONVILLE pour un droit de passage de canalisation d'assainissement en provenance de la Zone Pavillonnaire.

Alors que l'enquête et l'arrêté du Préfet rendaient obligatoire ce passage,

- Monsieur GODONVILLE acceptait de traiter à l'amiable, et donnait son autorisation, enfin. Maintenant, il se propose de supprimer le camping, et nous présente un projet de division, profitant des réseaux divers que nous avons aménagés.

- La Commission donne un avis favorable, sous réserve que :

- La voirie centrale soit goudronnée selon les normes communales,
- Les regards soient préservés
- Le réseau électrique soit constitué de cols de cygne, raccordés sur le réseau éclairage public.
- La sortie du lotissement soit aménagée selon les directives de l'équipement,
- Les sorties éventuelles des deux terrains de 680M2 et 940M2 doivent donner lieu aux frais de participation du lotissement du Clos Renault,
- que l'accès aux équipes d'incendie soit possible.

Le Conseil Municipal adopte le projet assorti des réserves de la Commission.

DELIBERATION 2.190.73. - Rapporteur Monsieur BRES -

- Madame CIMAROLI demande une autorisation de sortie sur l'Avenue DARBLAY, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas de sortie possible.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Conseil Municipal confirme la position de la Commission.
- DELIBERATION 2.191.73. - Rapporteur Monsieur PERTIN -
- Ainsi que nous avons pu le faire pour la Gendarmerie et la Recette Perception, il serait maintenant possible de construire un Bureau de Postes.
- La Commune construirait en empruntant sur 16 ans. Les P & T acquitteraient un loyer de 6%, révisable suivant l'indice INSEE,
- 1250 mètres carrés de terrain sont nécessaires pour une surface construite de 635 mètres carrés, et une estimation de 1.270.000,00 Francs .
- Il conviendrait de se prononcer :
- 1°) - sur la position de principe à adopter .
 - 2°) - en ce cas, sur le lieu d'implantation,
 - 3°) - sur la programmation qui ne pourrait être envisagée selon l'Administration, qu'au titre de la 1ère moitié du 7ème plan.

dans tous les cas, il conviendra d'attirer avec vigueur, l'attention de cette administration sur ce délai trop éloigné, et les mauvaises conditions d'accueil du public actuellement.

DELIBERATION 2.192.73. - Rapporteur Monsieur DUMAS -

- Avenue de Villeroy 2ème tranche -
- Nous venons d'obtenir la programmation au titre du F.S.I.R. d'une tranche de 300.000,00 Francs, avec une subvention de 90.000,00 Francs.
- Nous devons souligner :
- 1°) - l'urgence des travaux
 - 2°) - l'aménagement de la sortie du C.E.S., afin d'assurer la sécurité de nos enfants.
 - a) bicyclettes
 - b) piétons
 - c) voitures des parents
 - d) autobus

Ceci en constatant que les enfants se dirigent à la fois vers la Nationale 191 et vers la rue des Châtrées et l'Avenue Darblay.

L'élargissement de la voie pourrait être fait sur les zones "non aedificandi que nous avons réservées tout au long, côté habitations.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A cette occasion, il faut que nous délibérons aussi sur une piste cyclable, le long du mur du Parc de Villeroy, depuis colline de la Verville jusqu'à l'accès des Bouvreuils.

Un passage piétons avec feux devra aussi être étudié.

Je vous rappelle que les travaux d'éclairage de la Route Nationale 191 depuis les zones d'AFUL jusqu'au carrefour de Villeroy, doivent commencer incessamment et qu'ils comportent, -les travaux finis :

- l'Aménagement d'une piste cyclable, sur le trottoir, assez large sur ce parcours, pour supporter la circulation bicyclettes et piétons.

- Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de faire procéder à une étude, par la Direction Départementale de l'Équipement, conformément à ces observations.

DELIBERATION 2.193.73.

- Avenant N° 1 au Marché de construction de canalisations d'assainissement - Quartiers de la Gare, des Acacias et de Villeroy -

- Le Conseil Municipal,

- après avoir étudié l'avenant N° 1 de 167.505,00 Francs au marché de l'Entreprise GEHA de 395.140,00 Francs passé à la suite de l'adjudication ouverte du 4 Octobre 1972 approuvée le 20 Octobre 1972 par Monsieur le Préfet de l'Essonne, pour la construction de canalisations d'assainissement quartiers de la Gare, des Acacias et de Villeroy,

- délibère et,

- adopte l'avenant N° 1 au marché de l'Entreprise GEHA pour un montant de :

- 167.505,00 Francs -

- CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQ CENT CINQ FRANCS -

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer cet avenant,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours en section extraordinaire à l'article " Assainissement ".

DELIBERATION 2.194.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- Mille Piscine -

- Les contrats pour la gestion de cette Mille-Piscine et la participation financière de la Commune se poursuivent.

15/12/74 11/12/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2.195.73. - Rapporteur Monsieur PERTIN -

- Réponse des Papeteries LECOURSONNOIS aux points suivants :

- Station d'épuration :

- La station d'épuration construite par les Etablissements DEGREMONT n'est pas encore en service, d'une façon efficace.

Les chimistes de cette maison s'y emploient et nous espérons que dans un délai assez court, tout cela sera au point.

- Qualité des fumées :

- En ce qui concerne les fumées, nous avons fait faire des relevés par un organisme compétent et agréé. La conclusion a été la suivante :

" Nous avons procédé à des mesures sur les fumées à l'aide de l'appareil SMOKE-TESTER. Les résultats obtenus se situent aux N° s 0-I de l'échelle de référence. Ils sont donc satisfaisants.

- Consistance du bruit :

- Pour les bruits, nous avons fait également faire un relevé par un organisme habilité, l'usine en marche à 23 Heures, devant chez Monsieur TARDIEU.
Le niveau moyen est de 36 à 37 dba, nous avons depuis, effectué quelques travaux dans le but de réduire encore le bruit et un programme complémentaire est en cours.

DELIBERATION 2.196.73. - Rapporteur Monsieur DENEUX -

- Travaux d'aménagement de voirie -

- Inscription au programme F.S.I.R. tranche communale 1973 pour un montant maximum de 300.000,00 Francs des travaux d'aménagement de voirie, quartier de la Jeannotte (portion non achevée entre la Route Nationale 191 et le Centre Médico-Social) et rue du Petit-Mennecy, demandée par le Conseil Municipal.

DELIBERATION 3.215.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- Monsieur Jean-Jacques ROBERT communique les témoignages de satisfaction des jeunes ayant participé au stage de menuiserie organisé par la C.A.F.R.P. au Centre Médico-Social.

DELIBERATION 4.116.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- L'article 4 de la loi N° 1201 du 23 Décembre 1972 institue l'honorariat des Maires et Adjoints.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder ce titre à Monsieur JUDITH pour ses fonctions de Maire de 1947 à 1965.

15/3/24 11/2/24 21/10/24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2.197.73. - Rapporteur Monsieur Jean-Jacques ROBERT -

- Travaux à la M.A.L.C. -
- Projet déposé pour les travaux à effectuer à la M.A.L.C. dans la grande salle revêtement mural :
 - Tapiflex type mistral pour une estimation de :
 - 2.500,00 Francs -
- La Commission des travaux craint que cette matière soit trop fragile.
- Le Conseil Municipal décide de confier un échantillon à Monsieur DHONT pour le faire tester par les services de Secours et d'Incendie.

DELIBERATION 4.117.73. - Rapporteur Monsieur le Docteur LEON -

- Mise en place du dépistage dentaire pour les enfants des Ecoles -
- Ce dépistage dentaire aura lieu au Centre Médico-Social aux dates que fixeront les praticiens de la Commune (Messieurs CORPET & MONIER) et de la Ville d'ORMOY (Monsieur SAUVEUR).

En effet, il apparaît intéressant compte-tenu de la situation particulière d'ORMOY, pour ces dépistages, et des conditions fixées par l'Ordre des Chirurgiens Dentistes de grouper les séances au Centre Médico-Social.
Le fauteuil d'examen est fourni par la Commune d'ORMOY, à charge pour nous de le transporter au Centre Médico-Social.

Il va de soi, qu'il faut laisser aux praticiens intéressés le choix des méthodes de travail.

Les familles seront avisées du résultat des consultations par une note confidentielle.

Les premières séances pourront avoir lieu au début de l'année prochaine.

DELIBERATION 4.118.73. - Rapporteur Monsieur le Docteur LEON -

- Activités Du Centre Médico-Social -
- Les activités du Centre Médico-Social sont à présent nombreuses et les locaux sont occupés pratiquement en permanence.
- Il faut souligner, d'ores et déjà, le dévouement et le travail accomplis par Madame SIMONNOT, notre Assistante Sociale.
- Les cours d'économie familiale du lundi, connaissent également, un grand succès et de nombreuses activités sont prévues.

15/3/74 2110 D2 11/2/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 4.119.73.

- Colonie de Vacances de Neige -

- Le travail de la 4ème Commission à surtout porté, avec le concours de Monsieur CHAMPAGNE, sur la mise au point du projet déjà retenu par le Conseil Municipal d'une Colonie de Vacances de Neige.

a) - Exposé des motifs :

- Depuis plusieurs années la Ville de MENNECY, organise des Classes de Neige pour les élèves des classes C.M.1.

- Il nous est apparu qu'un bon nombre d'enfants à qui on avait permis de connaître la montagne en hiver ne pouvait, les années suivantes, retourner " à la neige " et se livrer à des activités qui, bien que de plus en plus répandues, ne sont pastoujours à la portée de tous les parents.

C'est pourquoi, il nous semble naturel de permettre aux enfants de retourner les années suivantes à la montagne, non plus cette fois en classe de neige, mais en vacances.

La réalisation d'un tel projet paraît incombant, à la fois, au Conseil Municipal et au Bureau d'Aide Sociale.

b) - En fonction de ce qui précède, la 4ème Commission a décidé que la colonie de Vacances de neige sera réservée en priorité aux enfants des classes C.M.2.

- L'effectif actuel est d'une centaine d'enfants.

Dans la mesure des places disponibles, les enfants des classes supérieures (mais dont l'âge ne dépasse pas 14 ans) pourraient être également admis.

- Le séjour se fera du 10 au 17 Février 1973 pendant les vacances du Mardi-Gras.

En effet, pendant les vacances de Noël et celles de Pâques il n'est pas garanti d'avoir, à la fois, du beau temps et de la neige.

Une circulaire va être adressée aux parents pour prévoir dans les meilleurs délais le nombre d'inscriptions.

Plusieurs organismes ont été contactés et les éléments fournis nous permettent de prévoir une dépense globale de :

- 61.000,00 Francs -

Les participations familiales apporteront, environ 16.000,00 F. reste à prévoir 45.000,00 Francs.

15/3/74

2110 D2

11/2/74

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La subvention du Bureau d'Aide Sociale étant de 20.000,00 Francs le Conseil Municipal doit donner un complément de subvention de 25.000,00 Francs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet et prévoit l'inscription d'une subvention pour ce faire de 25.000,00 Francs au Budget Primitif 1974.

DELIBERATION 1.267.73.

- Aménagement de Bâtiments communaux et d'un logement de fonction -

- Le Conseil Municipal,

- rappelle sa délibération en date du 15 Octobre 1971, approuvée par Monsieur le Préfet de l'Essonne le 22 Octobre 1971, qui prévoyait le financement pour la construction d'un bâtiment communal avec un logement de fonction sur un terrain de 1.250 M2 qui lui est donné par la Société LEVITT-FRANCS au lieu dit le CHAMPOREUX.

- Considérant que la construction de ce bâtiment devient de plus en plus urgente,

- Considérant sa délibération du 6 Juillet 1973, approuvée par Monsieur le Préfet de l'Essonne le 7 Novembre 1973, qui attribue les lots N° 1 et 4,

- Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal dit qu'il retient :

- 1'Entreprise FRENARD

moins disante pour les lots :

- N° 5 Menuiseries intérieures44.386,94 F.
(QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS QUATRE VINGT QUATORZE CENTIMES)

- N° 6 Faux plafonds.....19.262,88 F.
(DIX NEUF MILLE DEUX SOIXANTE DEUX FRANCS QUATRE VINGT HUIT CENTIMES)

- N° 7 Menuiseries extérieures.....52.268,03 F.
(CINQUANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE HUIT FRANCS TROIS CENTIMES)

- N°14 Serrureries.....14.000,00 F.
(QUATORZE MILLE FRANCS)

Soit un total de travaux de.....129.917,85 F.

*Vu et approuvé en raison
de l'urgence en application
de l'article 312, Paragraphe 8
du Code des Marchés Publics
du 26 Décembre 1973
Par le Préfet. Le Sous-Préfet
de l'arrondissement d'Evry
Jacques Froment*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

demande le bénéfice de la procédure d'urgence prévue par le paragraphe 8 de l'article 312 du Code des Marchés Publics pour traiter de gré à gré.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés à intervenir.

- dit que les crédits sont inscrits sur fonds d'emprunts en section extraordinaire.

DELIBERATION 1.270.73.

- Location d'un appartement -

- Le Conseil Municipal,

- Vu les besoins en logement de la Commune,

- décide de louer à la Résidence Les Hautes-Châttries, avec bail résiliable, un appartement type F.4. pour la somme de :

- 417,00 Francs par mois, toutes charges comprises à compter du 1er décembre 1973 et de régler le 1er mois la somme de 85,00 Francs pour frais.

- Approuve le projet de bail présenté au Maire par la Société Anonyme d'H.L.M. de l'Essonne, 54, rue Pierre Brossolette à Ris-Orangis, en date du 27 Novembre 1973.

- donne tous pouvoirs au Maire pour contracter ce bail, et assurer dans le cadre de la législation les services corollaires prévus.

- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours, article 630.

DELIBERATION 1.291.73. -

- Emprunt de 180.000,00 Francs - Acquisition d'un véhicule Balayeuse-Ramasseuse -

- Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, aux conditions de cette Caisse, un emprunt de la somme de :

- 180.000 Francs -

destiné à financer le coût d'acquisition d'un véhicule " Balayeuse Ramasseuse et dont le remboursement s'effectuera en 5 années à partir de 1974.

DELIBERATION 1.292.73.

- Emprunt de 250.000,00 Francs - Travaux d'Alimentation en eau potable -

- Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Corbeil-Essonnes, aux conditions de cette Caisse, un emprunt de la somme de :

*Vu et approuvé
Evry le 2-1-74
pour le Préfet
de S. Préfet de
l'Arrondissement d'Evry
Jacques Trombert*

*Vu,
Evry, le 9 janvier 74
pour le Préfet
de S. Préfet de
l'Arrondissement d'Evry
Jacques Trombert*

*Vu Evry le 9.01.1974
P. le Préfet de S. Préfet
de l'Arrondissement
d'Evry - J. Trombert
Cette délibération est
exécutoire en application
de l'article 48 du Code de
l'Administration Communale
Berger-Levrault, Nancy - 20323*

15/3/74

21/10/73

1/2/74



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 250.000,00 Francs -

pour financer des travaux d'alimentation en eau potable, et dont le remboursement s'effectuera en 30 ans à partir de 1974.

La séance est levée à 2 Heures.

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like Jull, Chausse, Robert, Archambault, and others]